

LES CENTRALES NUCLÉAIRES EN PREMIÈRE LIGNE FACE AU VIRUS

Depuis le début de la pandémie les Centres Nucléaires de Production d'Électricité (CNPE) garantissent la continuité de l'activité et délivrent un service public essentiel à la Nation.

Les mesures barrières gouvernementales (lavage des mains, distanciation...) ont été déclinées sur les sites et des mesures particulières ont été prises concernant les activités menées en CNPE : cheminement, procédure et nettoyage des accès en Zone Contrôlée, analyses de risque Covid-19 pour les chantiers de maintenance...

Les activités sur site ont dû être adaptées

Chaque CNPE a mis en place un Plan de Continuité d'Activité (PCA) afin de minimiser le nombre de salariés, en cohérence avec la politique de confinement mise en place par le gouvernement, qui s'organise autour de trois objectifs :

- Prendre les mesures visant à préserver la santé et la sécurité des salariés EDF et prestataires et leur acceptabilité sociale.
- Respecter les exigences réglementaires, notamment de sûreté et de sécurité, s'appliquant aux installations.
- Garantir la sécurité d'approvisionnement d'électricité court terme et moyen terme pour le territoire (équilibre production/consommation).

La CGT revendique plus de transparence

C'est notamment le cas sur l'exhaustivité des activités maintenues : la CGT exige que lui soit démontrée la nécessité impérieuse de leur réalisation. Le syndicat doit pouvoir réaliser un réel contrôle social des décisions prises, dans le but de préserver la santé des travailleurs. Il reste aussi particulièrement attentif aux conditions de travail des salariés prestataires qui sont souvent livrés à eux-mêmes et manquent d'informations venant de leurs entreprises.



La centrale nucléaire de Gravelines, Nord

Il ne faut pas non plus oublier les agents du service Conduite de l'installation et de la Protection de Site dont les compétences sont essentielles et rares. Des précautions particulières doivent être prises afin que le virus ne se propage pas. Pour les services continus, la direction de la Division de Production Nucléaire (DPN) a défini un mode de roulement à 5 équipes de quart pour l'ensemble des CNPE (au lieu de 6 ou 7). L'objectif est de freiner, dans la durée, la potentielle propagation du Covid-19 et préserver des équipes « saines » en cas de problème d'infection dans une équipe. Cette organisation temporaire doit mettre fin au brassage, entre les équipes, généré par les remplacements, avec un fonctionnement autonome de chaque équipe. Cette modification de roulement n'est pas sans conséquence sur la vie des agents, mais face à l'augmentation rapide du nombre d'indisponibilités et au vu de cette situation inédite, ils ont accepté ces évolutions temporaires pour mieux vivre la période à venir. Les médecins et la CGT restent vigilants sur la gestion de la fatigue qui va devenir un aspect majeur de cette nouvelle organisation, puisque les organismes vont devoir s'adapter à un nombre

plus important de cycles de quart et donc l'épuisement va s'accroître.

Sur tout le parc nucléaire, c'est la Centrale de Flamanville qui est la plus touchée par cette crise sanitaire (plus d'une cinquantaine de cas) : le 20 mars elle est passée en **mode 2** alors que toutes les autres centrales sont en **mode 1** « **renforcé** » (voir encadré).

Deux modes de fonctionnement pour les CNPE face au virus

- **Mode 1** : Des foyers contagieux existent en France, dans un premier temps l'activité se poursuit sur les sites mais avec des **précautions**. Tous les salariés disponibles viennent à leur poste de travail. Ce mode d'organisation permet la **prolongation des activités d'exploitation et de maintenance des tranches**. Le **mode 1 renforcé** signifie que les agents restent chez eux en télétravail lorsque cela est possible.
- **Mode 2** : Les salariés dont la présence au poste de travail n'est **pas indispensable** restent chez eux en réserve, c'est à dire mobilisables à tout instant par leur hiérarchie. Ce mode est activé si la situation l'impose, par exemple sur le périmètre d'une grosse agglomération urbaine subissant une interruption des transports collectifs, ou en cas de risque de pénurie de moyens de production. Il permet le **maintien des activités minimum d'exploitation, voire de maintenance** si une part significative des effectifs venait à être rendue indisponible ou que des restrictions d'accès aboutissaient aux mêmes effets.

Manque d'anticipation du gouvernement français

Le mode 2 oblige tous les salariés travaillant sur site à porter un masque. Dans le cadre des Plans d'Urgence Interne les sites en ont habituellement un stock important, mais ils ont été réquisitionnés par le gouvernement pour le personnel soignant ce qui les a fortement réduits. En parade, la direction met en avant les mesures barrières et les Analyses de Risques Covid-19 (port du masque lors d'activités avec promiscuité et annulation des activités si les conditions ne sont pas réunies).

En application du mode 2, la salle de commande de Flamanville a été sanctuarisée vis-à-vis du risque de contamination virale, comme une « salle blanche ». Le but est d'éviter de générer un mode commun susceptible d'affecter plusieurs équipes de conduite. Désormais pour entrer en salle de commande, les équipes de quart sont équipées de masques chirurgicaux et d'autres actions ont aussi été menées avec les conseils des médecins du travail :

- distribution de gel hydro alcoolique fabriqué par le service chimie de la centrale,
- nettoyages renforcés (3 fois par jour) de certains locaux et espaces communs,
- fourniture de lingettes désinfectantes...

Suite au réapprovisionnement en masques (EDF en a commandé des millions qui sont en cours d'acheminement), la direction a instauré sur tout le parc nucléaire français le port des masques dans les salles de Commande et les locaux de contrôle de Protection des Sites.

Anxiété et stress chez les salarié.e.s

Beaucoup de questions subsistent comme, par exemple, l'inquiétude de contaminer les membres de sa famille. Cela suscite des craintes bien légitimes dans l'environnement familial et conduit à des comportements de récusation sur le lieu de travail : l'agent qui rentre chez lui, où les membres de sa famille sont confinés, peut susciter des craintes dans l'environnement familial et conduire à des comportements de rejet sur son lieu de travail.

Les conditions d'accompagnement individuel et collectif (logistique, repas, sécurité sanitaire, charge de travail et de télétravail, congés annuels, rémunération...) joueront un rôle essentiel sur le comportement des salariés (cadres et non cadres). La CGT reste très vigilante sur ces questions et en fait régulièrement part à la direction.

Concernant les gardes d'enfants, depuis le 25 mars les salariés peuvent confier leurs enfants dans les écoles, tout comme le personnel de santé, en lien avec les préfets et les recteurs qui organisent le recensement des besoins, mais seulement pour les personnels assurant des missions indispensables au maintien des activités essentielles de l'OIV (Opérateur d'Importance Vitale), et en fonction des possibilités au niveau local.

